

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 07 octobre 2020**

**N° 211/10/2020 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'EURL L'ATELIER DU LINGE**

*L'an deux mille vingt, le mercredi 07 octobre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace culturel et sportif Jean Bourdette à Montbeton, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 01 octobre 2020.*

**Présents Titulaires : 41**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNALUT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Philippe BECADE à Axel DE LABRIOLLE, Lucie FOURNEL à Sandrine LAGARDE, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

**Absents Excusés : 3**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Aline CASTILLO, Francis LABRUYERE.



**Monsieur Bernard PAILLARES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la définition de l'intérêt communautaire,

Vu les statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juillet 2017, instituant un Règlement d'attribution des aides pour les commerces de centre-ville du Grand Montauban et centre-bourg des communes membres du GMCA,

Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers de commerces situés en centre-ville de Montauban, et centre-bourg des autres communes du Grand Montauban.

Dans ce cadre, le Grand Montauban a été sollicité par Patricia CARCY qui a repris le pressing « Press Net » créé il y a 40 ans par Yvette SZCZYPTA, au 110 boulevard Alsace-Lorraine en centre-ville de Montauban.

Après avoir cumulé deux activités professionnelles, employée à la Poste et micro-entrepreneuse à son domicile avec un atelier pressing, Patricia CARCY a souhaité développer cette seconde activité. Elle a alors saisi l'opportunité de la reprise du pressing implanté boulevard Alsace Lorraine, qui bénéficie d'un emplacement commercial intéressant et d'une bonne notoriété. Toutefois il nécessite une modernisation complète et des investissements en matériel, notamment une machine de nettoyage à sec aux nouvelles normes écologiques. En plus de l'activité traditionnelle de pressing, Patricia CARCY proposera de nouveaux services : conciergerie, collecte de corbeilles à linge (à domicile ou en entreprise), puis livraison chez le client, lavage couettes, couture, repassage express, services pour les professionnels, abonnement mensuel.

Pour réaliser ce projet de reprise et de développement de toutes ces activités, Patricia CARCY a transformé sa microentreprise en EURL, et entend effectuer des travaux de rénovation du local commercial de 45 m<sup>2</sup>. Le projet porté par l'EURL L'ATELIER DU LINGE nécessite des investissements immobiliers à hauteur de 29 235 €HT, qui consistent en :

- Maçonnerie, nouvel agencement: 15 238 €HT
- Store extérieur : 2 350 €HT
- Matériaux, carrelage : 434 €HT
- Vitrine : 11 213 €HT

D'après le règlement, il est possible d'aider un commerçant qui effectue des travaux :

- A hauteur de 30% des travaux
- Subvention plafonnée à 10 000 € si les travaux sont réalisés par une entreprise qualifiée
- Subvention plafonnée à 5 000 € si les travaux sont réalisés par les commerçants eux-mêmes

Dans le cas de l'EURL L'ATELIER DU LINGE, les travaux sont réalisés par plusieurs entreprises qualifiées à hauteur de 29 235 € HT :

- Aide plafonnée à 30%
- Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier : 8 000 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 septembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide dans le cadre du Règlement d'attribution des aides pour les commerces de centre-ville du Grand Montauban à l'EURL L'ATELIER DU LINGE d'un montant de 8 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec l'EURL L'ATELIER DU LINGE, telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**22 OCT. 2020**

De sa publication et/ou affichage le :

**14 OCT. 2020**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 07 octobre 2020

Pour la Présidente empêchée,  
Le premier Vice-Président,  
Thierry DEVILLE

